



N°10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze

Le treize janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence deMonsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET.**Mme DUPERROUX. M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU.****M. EGAL. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.****Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON. Mme MERLE.****M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN. Mme DESMARD.****Mme FERREIRA.****DATE DE
CONVOCAION
08 JANVIER 2015****DATE D'AFFICHAGE
08 JANVIER 2015****NOMBRE DE
CONSEILLERS****EN EXERCICE : 23****PRESENTS : 20****VOTANTS : 22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **M. TALABARD. M. FUMOUX.**Absent : **M. HUSSON.****Madame FERREIRA Julie** a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat contribue financièrement à la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs à la suite de la réorganisation des temps scolaires. Cette participation financière appelée Fonds d'Amorçage pour la réforme des rythmes éducatifs est versée à la Commune de Lapalisse, mais doit être reversée au SISCOL – qui assure cette compétence.

L'Etat a procédé au versement du 1^{er} acompte de l'aide allouée pour l'année scolaire 2014 -2015 soit 10 830 € : cette somme a ainsi été encaissée par la Commune de Lapalisse. Pour pouvoir procéder à ce reversement, il convient également d'ouvrir les crédits nécessaires au budget 2014 de la Commune de Lapalisse :

OBJET :**Fonds d'amorçage
pour la réforme
des rythmes
scolaires -
Décision
modificative n°5 au
budget 2014 -****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES :**

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
014 – Atténuations de produits				
7489	Reversement sur participations	0,00	+ 11 000,00	11 000,00
TOTAL			11 000,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES :

Article	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
74 – Dotations, subventions et participations				
74718	Autres	100,00	+ 11 000,00	11 100,00
TOTAL			11 000,00	

Une modification budgétaire doit ainsi être apportée au budget de la Commune de Lapalisse :

- rajout de 11 000 € pour permettre à la commune de reverser au SISCOL le premier 1/3 du Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires 2014-2015 alloué par l'Etat soit 10 830 €.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à reverser au SISCOL les sommes versées par l'Etat au titre du fonds d'amorçage pour l'organisation des rythmes scolaires,

- d'autoriser les virements de crédits indiqués ci-dessus au budget 2014.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

